



Votre Excellence Madame la Vice-présidente de la République du Bénin,  
Monsieur le Président de la Cour suprême du Bénin,  
Mesdames et Messieurs les Présidents et représentants des Cours  
suprêmes de la Francophonie,  
Honorable Assemblée,

Berceau et terre du patrimoine de l'Humanité, le Bénin offre à l'AHJUCAF, pour la deuxième fois, sa haute tribune pour la tenue de son Congrès triennal réunissant, autour du Trône du roi Ghézo, une pléiade de juristes et de représentants des Cours suprêmes de la Francophonie, sous le thème : « La motivation des décisions des Cours suprêmes judiciaires - Dire le droit et être compris ».

\*\*\*

Je tiens d'abord à remercier vivement la Présidence de la République du Bénin, en la personne de son Excellence Madame la Vice-présidente Mariam CHABI-TALATA, d'avoir accueilli ce Congrès dans votre beau pays, ainsi que la Cour suprême du Bénin, en la personne de son Président Monsieur Victor Dassi ADOSSOU, pour l'organisation, qui s'annonce très réussie, de ce VIIème Congrès statutaire de notre Association.

Par cet évènement, je clôture de loin, du Liban, non sans regret, mes trois années à la tête de l'AHJUCAF, mais en étant présent avec vous en cœur et pensée. Un mandat que j'ai assumé d'office, suite à mon accession au poste de Premier président de la Cour de cassation du Liban en septembre 2019, et qui dû malheureusement subir les affres de la crise pandémique mondiale, ainsi que les retombées de la grave crise existentielle que traverse toujours le Liban.

En effet, des évènements graves et répétés, que chacun connaît, affectent le cours de la justice au Liban. Ils me contraignent à rester présent dans mon pays pour assurer, autant que faire se peut, la continuité de la justice. Je suis profondément désolé de ne pas pouvoir être des vôtres.

Et pourtant, contre vents et marées, notre AHJUCAF n'a pas fléchi, et ses activités se sont poursuivies tant en présentiel qu'en distanciel, cela grâce au grand dynamisme et à la haute compétence notamment de son Secrétaire général, Monsieur Jean-Paul JEAN, et des membres de son bureau, dont je salue vivement le dévouement et leur engagement pour le développement de notre Association et de ses activités.

Dans le cadre du triptyque à nos actions que j'ai lancées en 2020 : « Promouvoir la francophonie, Dire le droit et Agir ensemble », j'espère que les recommandations de ce Congrès paveront la voie solide à une justice universelle francophone ; une justice, que j'ai également proposée en 2020, et qui consiste en l'élaboration d'«Un modèle-type de Cour suprême judiciaire francophone», suivie par la mise en place d'«Une Cour suprême judiciaire francophone », pouvant servir de recours à nos Cours suprêmes pour avis juridique consultatif ou toute autre question de droit.

En effet, au récurrent défi de promouvoir la francophonie et notre culture juridique, il faut admettre que le droit dit par nos Cours est en permanente concurrence avec d'autres écoles de droit, ainsi qu'avec certains modes alternatifs de règlements des conflits. L'avenir même de la justice rendue par nos Cours est mis en question par la notion de justice prédictive proposée par certains. D'où la nécessité pressante d'«agir ensemble » pour que le droit ne cesse d'être dit par nos juridictions, et toujours dans le cadre des valeurs que nous partageons ensemble dans l'espace francophone.

\*\*\*

Bien que l'espoir d'un nouveau rebond de nos actions et projets au sein de l'AHJUCAF commence à se concrétiser grâce à la sortie progressive de la pandémie, le problème du relèvement du Liban de ses cendres reste malheureusement entier du fait de l'intensification de la crise existentielle précitée.

Le corps de la justice libanaise fait face, depuis environ trois ans, à des défis hors normes, liés au sérieux danger d'effondrement des institutions du pays et de ses organes constitutionnels, parmi lesquels les organes du pouvoir judiciaire. Ce pouvoir, qui ne cesse de lutter pour veiller au bon fonctionnement de la justice, à la dignité et à l'indépendance de la magistrature, et qui fait face à des dossiers sensibles et dramatiques comme celui relatif à l'enquête sur l'explosion du port de Beyrouth et ceux liés à la corruption, se trouve confronté à de sérieux et divers problèmes dépassant parfois ses compétences et ses attributions.

Dans ce contexte, les besoins matériels fondamentaux des magistrats libanais prennent de plus en plus le pas sur les autres considérations relatives à leur matériel de travail judiciaire bien que nécessaires. Le magistrat libanais, qui devrait normalement se préoccuper de ses dossiers pour dire le droit et ainsi

rendre justice, affronte désormais des problèmes vitaux liés à sa protection sociale et à celle de sa famille, à la scolarité de ses enfants, aux problèmes d'infrastructure défaillante dans les palais de justice et les tribunaux, à l'absence d'équipements et de moyens de sécurité etc.

Face à ces problèmes, le Conseil supérieur de la magistrature du Liban ne put se tenir à l'écart et observer passivement la destruction systématique du service public de la justice. Ainsi, il n'a pas hésité à prendre le relais de l'Exécutif en cherchant à assurer aux différentes juridictions le minimum de fonctionnement, et aux magistrats les besoins de base requis, et de ce fait déjouer toute tentative visant l'interruption du cours de la justice et l'effondrement de l'État de droit.

C'est la raison pour laquelle, j'ai pris l'initiative depuis environ deux ans, en ma double qualité de Premier président de la Cour de cassation libanaise, à la tête du pouvoir judiciaire libanais, et de Président de l'AHJUCAF, de lancer plusieurs appels auprès des organisations internationales, européennes, francophones et arabes, pour soutenir la magistrature libanaise dans ce rude combat. Ces appels ont eu des échos, modestes jusqu'à présent, mais qui continuent de résonner.

Enfin, et suite au message de solidarité envoyé le 16 juin dernier par le Secrétaire général de notre Association, je réitère devant vous mon appel et vous invite à mener ensemble une action concrète de solidarité à l'égard de toutes les Cours suprêmes de l'AHJUCAF qui traversent des crises existentielles, afin que toute la chaîne de notre réseau francophone et ses valeurs continuent de contribuer au développement de l'État de droit et à l'amélioration du fonctionnement de la justice.

\*\*\*

Dans l'espoir de voir toujours dans le Bénin un Trône royal de la justice francophone et une «Porte du non-retour» à toute atteinte contre la dignité humaine, je souhaite une grande réussite aux travaux de ce Congrès et à la réunion de l'assemblée plénière de notre Association qui suivra, et renouvelle mes vifs remerciements à la Présidence de la République béninoise et à mon cher collègue, Monsieur Victor Dassi ADOSSOU, Premier président de la Cour suprême du Bénin.

Souheil ABBOUD

Premier président de la Cour de cassation du Liban  
Président du Conseil supérieur de la magistrature du Liban  
Président de l'AHJUCAF